

## **ADHERER C'EST DEJA AGIR**

L'Association compte actuellement plus de 600 adhérents.  
Pour qu'elle soit encore plus efficace, rejoignez-la :  
**ADHEREZ !**

**Cotisation annuelle : 10 € par personne ; 15 € pour un couple.**

Adresse : EAU-SECOURS-BRIANCONNAIS  
BP Mairie 05220 Le MONETIER les Bains  
e-mail : [eausecours05@free.fr](mailto:eausecours05@free.fr)  
site internet : [www.eau-secours.net](http://www.eau-secours.net)

---

Appel de cotisation 2010.

Madame Monsieur:

Commune de la CCB :  
Adresse:

N° de téléphone:

Adresse électronique (pour recevoir les informations):  
ou adresse postale pour recevoir les informations:

Verse la somme de 10 € (15 € pour un couple)  
espèces ou chèque correspondant à la cotisation 2010.  
Chèque à libeller à l'ordre de : L'association Eau Secours Briançonnais  
Bulletin et règlement à renvoyer à Eau-Secours-Briançonnais  
Mairie de Monetier les Bains 05220

## **EAU – SECOURS - BRIANCONNAIS**

Association de Défense des Usagers  
de l'Eau et de l'Assainissement  
de la Communauté de Communes du Briançonnais

### **L'ASSAINISSEMENT**

(il s'agit de l'évacuation et du traitement des eaux usées)

**Nous agissons pour la renégociation du contrat de délégation de service public (DSP), afin d'obtenir une diminution des tarifs.**

#### Nos Moyens d'Action :

1- Etude du Contrat par des spécialistes du Droit Administratif pour déceler les articles qui pourraient être contestables,

2- Poursuite de la retenue d'une partie du montant de la facture assainissement due à la SEERC.

Cette retenue peut être significative (nous suggérons 100€) ou symbolique (nous suggérons 20€). A vous de choisir.  
Il s'agit par ce geste de prouver votre détermination et votre solidarité avec les actions engagées par l'Association pour obtenir un prix juste de l'Assainissement.

#### Comment procéder ?

A réception des factures, prévenir le secrétariat de l'Association par e-mail à : [eausecours05@free.fr](mailto:eausecours05@free.fr)

Dans chaque commune, les adhérents de l'Association organiseront une réunion pour le paiement collectif avec retenue sur la facture

Assainissement. La redevance Eau due à la commune sera payée intégralement et fera l'objet d'un chèque séparé.

### Ce qu'il faut savoir :

1- Ne pas répondre aux 1ère et 2ème mises en demeure,

2- **Répondre obligatoirement à l'Injonction à payer** faite par Huissier. Dans ce cas, deux possibilités vous sont offertes:

a) vous faites opposition dans le délai de **UN MOIS**. Eau-Secours-Briançonnais a mis à disposition un formulaire sur son site [www.eau-secours.net](http://www.eau-secours.net) Faites connaître votre décision à l'Association afin d'être défendu par son avocat.

b) vous décidez de payer l'intégralité des sommes dues mais sans les pénalités et les intérêts, directement auprès des services de la SEERC... exigez une preuve de votre paiement, et ...  
... effectuez de nouveau une retenue à la facture suivante.

***L'ACTION  
QUE NOUS AVONS ENGAGÉE  
EXIGE DE L'ENDURANCE  
ET DE LA TENACITE.  
  
ELLE NE PEUT ETRE EFFICACE  
QUE SI NOUS RESTONS  
DETERMINES.***

## **EAU – SECOURS - BRIANCONNAIS**

Association de Défense des Usagers  
de l'Eau et de l'Assainissement  
de la Communauté de Communes du Briançonnais

### **L'EAU**

(il s'agit de l'approvisionnement des usagers en eau de consommation)

**ETRE EXIGEANT avec la GESTION de L'EAU en REGIE  
c'est DEFENDRE et assurer la PERENITE du SERVICE  
PUBLIC**

L'EAU c'est Notre PATRIMOINE, L'EAU c'est LA VIE.

Les captages et les réseaux de distribution doivent être **entretenus et renouvelés régulièrement**, sous peine de transmettre un patrimoine dégradé aux générations suivantes.

La situation actuelle de la **RBEA** (Régie Briançonnaise de l'Eau Autonome) à Briançon nous en fournit un **exemple désastreux**. Pendant plusieurs années d'incurie, l'entretien du réseau a été très insuffisant. Le bilan financier est gravement déficitaire, en partie à cause de charges de personnel excessives, et d'un laxisme injustifiable sur les recettes (factures non recouvrées, prix de l'eau inchangé depuis 5 ans, ...).

Pour couler une Régie de l'Eau, il n'y a pas mieux que de bloquer ses prix pendant des années, alors que les travaux de maintenance et de renouvellement des captages et des réseaux subissent chaque année les hausses liées à l'indice général du bâtiment !

Autre exemple, le Service Public de l'Eau à Villard St Pancrace est délégué à une entreprise privée depuis fort longtemps. Nous demandons un débat public avec les élus et les usagers de cette commune afin d'envisager un retour en régie en fin de contrat.